



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

CONSULTATION ÉCRITE

Demande de dérogation mineure – 455, rue Gingras

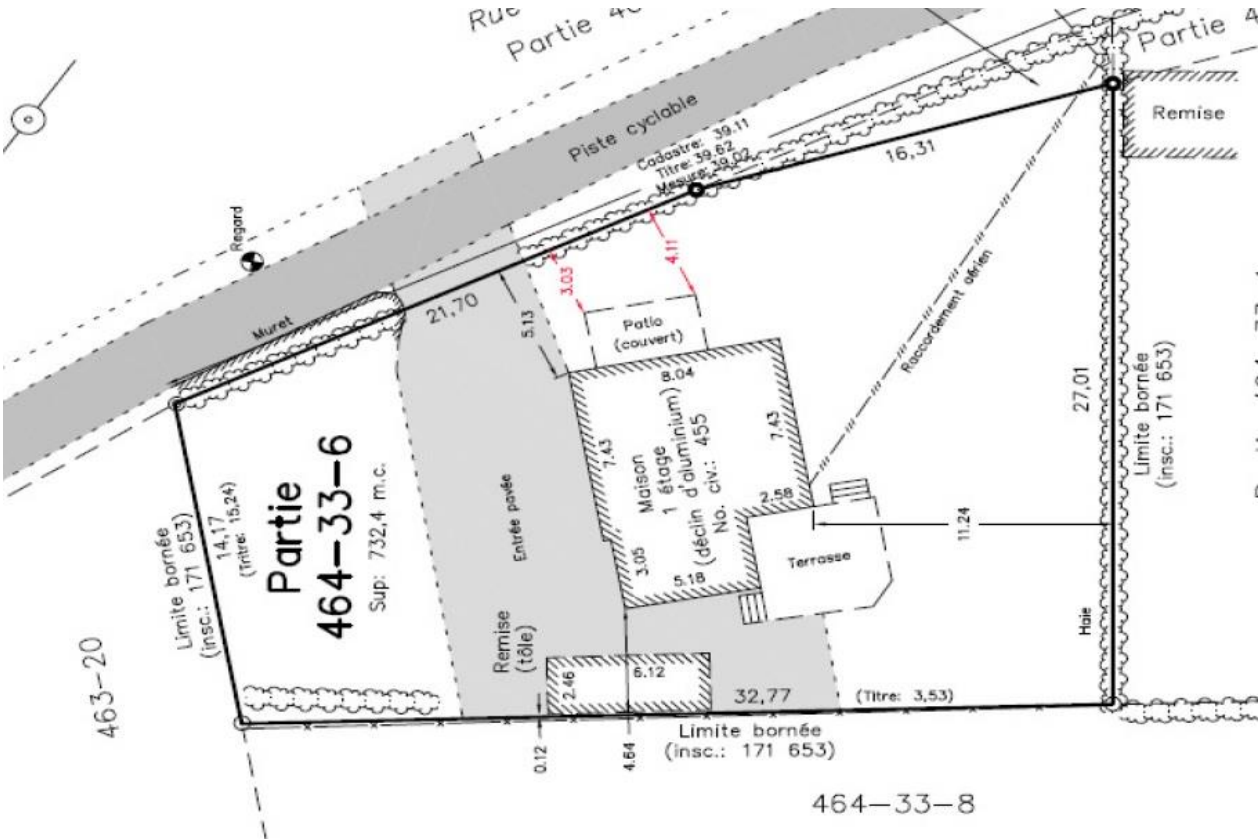
Une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 455, rue Gingras (lot 4 743 897) est soumise à une procédure de consultation écrite **se terminant le 1^{er} août à minuit heure de l'Est.**

La demande consiste à autoriser la conversion d'un porche en véranda à une distance de 3,03 mètres de la ligne de lot avant alors que le règlement exige une marge minimale avant de 4 mètres pour cette zone. La demande est soumise à une procédure de consultation écrite de quinze (15) jours à compter du 17 juillet 2020.

L'emplacement de l'immeuble faisant l'objet de la présente demande de dérogation mineure est encadré en turquoise.



La véranda projetée serait implantée à une distance de 3,03 mètres de la ligne de lot avant alors que la distance minimale à respecter pour cette zone est de 4 mètres.



L'habitation faisant l'objet de la présente demande.



La véranda projetée.





Les personnes intéressées peuvent participer à une procédure de consultation écrite en transmettant leurs questions et/ou commentaires dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis à l'adresse courriel suivante : agrosjean@fossambault.com